



Éditorial



Alain Alter, Président

Depuis la parution du dernier numéro de juin, l'actualité locale vit au rythme des désordres imposés par la situation internationale. Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et le conflit ukrainien, il devient impératif pour tous les pays d'Europe de sortir de la dépendance aux énergies fossiles et de réduire la consommation d'énergie.

La crise de l'énergie, la hausse du coût de la vie, l'augmentation des primes des caisses maladie, de l'essence, du

chauffage, de l'électricité, et j'en passe, agissent sur l'ensemble de nos sociétés et par conséquent sur nous, habitantes et habitants de Saint-Martin.

Pour faire face à la menace de pénurie d'énergie, des efforts nous sont demandés, au niveau public et privé. La Confédération et le Canton font appel à notre responsabilité, individuelle et collective.

Chacun de nous doit participer à l'effort collectif pour le bien de la communauté. Cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

- Au niveau individuel, chaque geste compte : baisser le chauffage, débrancher les appareils électriques, rationaliser l'éclairage dans les appartements, etc.

- Au niveau communal, le Conseil municipal a pris les mesures nécessaires pour répondre à l'appel des autorités fédérale et cantonale pour diminuer notre consommation d'énergie (optimisation de l'éclairage public, réduction du chauffage dans les locaux administratifs, etc.) sans entraver les services indispensables à la population (déblaiement de la neige, entretien des ruelles de nos villages, soutien aux personnes âgées, etc.).

On nous demande aujourd'hui de faire la chasse au gaspillage. Cette notion n'est pas étrangère aux habitantes et habitants de la Commune. Nos anciens ont déjà démontré par le passé leur sens de la mesure et de la solidarité lorsque la rudesse des conditions de vie l'exigeait. Ce sens de la mesure leur est acquis et fait partie de ce qu'ils ont transmis aux jeunes générations. J'ai donc pleine confiance aux ressources individuelles de chacune et chacun. Nul doute que des solutions intelligentes voire surprenantes vont émerger pour passer ce cap !

Et n'oublions pas qu'il ne s'agit pas de faire moins mais surtout de faire mieux !

L'occasion nous est donnée de rallumer nos fourneaux et ressortir nos pullovers pour se tenir chaud au coin du feu sans oublier de se serrer les coudes, car à plusieurs on est toujours plus fort !

A la veille des fêtes de Noël et de fin d'année, je souhaite à chacune et chacun mes meilleurs vœux de confiance et de joie pour 2023. ■

Informations communales

2

Informations communales

Qualité de l'eau potable

3

UAPE

L'invitée, Christiane Monod

4-5

Branches et bois laissés au sol

5

Accueil des nouveaux arrivants

6

Messe d'installation du nouveau curé

Mérite sportif, culturel et social

7

Les élèves de Saint-Martin sur scène

8

Energie et subventions La question



Impressum

Le journal Saint-Martin info est édité par la commission «Communication» de la Commune de Saint-Martin, composée de Geneviève Pralong, Alain Alter, Michel Gaspoz, Gaëtan Rossier et Patrice Gaspoz.

Afin de permettre le rattachement au domaine public communal du chemin pédestre jouxtant le mur de revêtement à l'intérieur de Praz-Jean, le Conseil municipal a décidé l'achat d'une surface excédentaire de la parcelle n°8472 rattachée au domaine public cantonal.

Le Conseil municipal a attribué le mandat d'homologation du balisage des itinéraires VTT du Val d'Hérens à Valrando pour le montant de son offre, soit CHF 7'969.80.

Le Conseil municipal a accordé l'étude de faisabilité relative à l'interconnexion communale et la valorisation de l'eau potable (liaison Saint-Martin – Mont-Noble) aux bureaux CSD Ingénieurs et IG Group pour le montant de CHF 22'910.05, selon les conditions suivantes :

- 1/3 à charge de la Commune de Saint-Martin
- 1/3 à charge de la Commune de Mont-Noble
- 1/3 à charge de la société Oiken SA

Le Conseil municipal a octroyé au bureau mijong architecture design (Place de la Meunière 22, 1950 Sion) le mandat de recherche de partis et l'analyse des gabarits de construction relatif au projet de parking souterrain de La Chapelette pour un montant de CHF 8'200.00.

Le Conseil municipal a ratifié la directive relative au subventionnement de vélos uniquement à assistance électrique avec une participation de 10% du coût d'acquisition mais au maximum CHF 400.00.

Le Conseil municipal, en séance du 25 août 2022, a approuvé à l'unanimité le règlement intercommunal du centre de secours incendie B (CSI B), lequel a été ratifié, à l'unanimité, par l'Assemblée primaire extraordinaire le mardi 27 septembre 2022. ■

Qualité de l'eau potable distribuée en 2022

Qualité microbiologique et chimique.

Les eaux peuvent abriter de nombreux micro-organismes (bactéries, parasites, virus) dont certains peuvent provoquer des maladies chez l'homme. Pour maîtriser le risque infectieux, la qualité microbiologique de l'eau est gérée en permanence ; des valeurs de tolérance microbiologique doivent être respectées.

L'eau peut également contenir des particules en suspension ou des éléments chimiques dont il convient de vérifier la teneur, afin de maîtriser les risques d'altération de la santé des consommateurs. C'est ainsi que la turbidité (eau trouble), la teneur en substances minérales dissoutes et en cations, la présence de pesticides et d'arsenic sont analysées.

Lorsqu'une anomalie est décelée, une action - qui peut aller d'un simple rinçage

de conduite jusqu'à une interdiction de consommation - doit être entreprise.

Durant l'année 2022, 28 analyses bactériologiques et 5 analyses chimiques ont été effectuées par le Service cantonal de la consommation et affaires vétérinaires. Tous les échantillons correspondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

Dureté

Plus l'eau contient de calcaire et de magnésium dissous, plus elle est dite dure. La dureté s'exprime en degrés français (1°F = 10 mg/l de carbonate de calcium).

La dureté n'altère pas la qualité de l'eau. Plus l'eau est dure, plus il faut entretenir les appareils domestiques et plus il faut augmenter le dosage des produits de lessive. ■

Dureté par village

Au dessus de 42	Très dure
de 32 à 42	Dure
de 25 à 32	Assez dure
de 15 à 25	Moyennement dure
de 7 à 15	Douce
de 0 à 7	Très douce

Suen	11.1 degrés français
St-Martin	11.3 degrés français
Trogne	21.8 degrés français
Eison	26.2 degrés français
Liez	26.2 degrés français
Praz-Jean	27.7 degrés français
La Luette	27.3 degrés français

Ah les transitions, quelle drôle d'histoire...

Comme de coutume, l'équipe éducative des Maya'dzons est invitée à nous raconter sa vie au sein de la nurserie-crèche UAPE. Bonne lecture !

Tout commence de bonne heure le matin lorsque vous amenez votre enfant à la crèche. Ces premières minutes sont cruciales. C'est un moment de partage et d'échange... Tout cela permet de faire la transition en douceur entre la maison et la crèche.

Nous savons que les matinées, en tant que parents, sont synonymes de marathon. Entre le travail, les enfants, l'école, la maison... il n'est pas toujours facile de tout gérer. Mais pour nous, ces quelques secondes au vestiaire sont précieuses. C'est là que vous nous transmettez les informations concernant votre enfant. Ces petits infos « anodines » comme : il a mal dormi, il a été un peu tard au lit, il n'est pas trop en forme depuis quelque temps... sont capitales pour nous. Cela nous permet d'aménager au mieux la journée de votre enfant. Nous ne sommes pas là pour vous juger, bien au contraire ! Nous sommes là pour vous et pour eux. Le soir, c'est à notre tour de faire le même exercice que vous.

Malheureusement avec les « grands enfants », les UAPE (écoliers), le lien est différent, car nous avons très peu l'occasion de vous rencontrer. Comme dit le dicton : pas de nouvelle bonne nouvelle. C'est pourquoi, nous profitons de cet article pour vous rappeler que nous sommes toujours à votre disposition en cas de besoin. Un coup de fil au 027 281 22 69, un message WhatsApp au 077 489 70 49 (nouveau numéro de natel de la structure), un

mail à creche-uape@saint-martin.ch ou encore une rencontre est toujours la bienvenue. Nous sommes présentes pour vous et apprécions vos retours et questions.

Chaque arrivée ou chaque départ se suivent mais ne se ressemblent pas. Après une longue et belle journée, il se peut qu'à votre arrivée, votre enfant se libère d'une charge émotionnelle accumulée durant la journée (pleurs, rires, cris, course, qu'il n'écoute rien...). C'est tout à fait normal. C'est une belle preuve d'amour et de confiance de la part de votre enfant. ■



L'invitée - Christiane Monod

Christiane Monod est retraitée. Avec son mari, Johannes Schläpfer, ils ont construit un chalet au bas du village de Saint-Martin, il y a environ trois ans.

Pourquoi quitter Nendaz après 3 décennies en qualité de résidents secondaires pour venir s'installer en résidence principale à Saint-Martin ?

- Nous ne faisons plus de ski.
- Le manque d'ensoleillement durant 3 mois en hiver.
- Un accès sportif au chalet.
- Une ambiance lits froids dans la station.

Pourquoi choisir la Commune de Saint-Martin ?

- L'accessibilité au Val d'Hérens depuis Sion.
- La beauté de ce vallon.
- L'authenticité de Saint-Martin.
- Le charme de sa rue villageoise.
- L'ensoleillement annuel.
- La splendeur du paysage avec la Maya, la Dent-Blanche, la Dent d'Hérens et le glacier de Ferpècle.

Comment vous sentez-vous à Saint-Martin ?

Après pratiquement 3 ans sur place, notre satisfaction est totale. Nous souhaitons un habitat semblable à celui du village, ce qui nous semblait un élément de notre désir d'intégration. L'accueil des habitants est sincère et chaleureux. Nous n'avons pas le sentiment d'être étrangers.

Comment trouvez-vous la vie locale ?

La vie communautaire est très vivante, y compris le respect des traditions avec la participation des jeunes et des aînés. Toutes les tranches d'âge sont représentées : des petits enfants au 4ème

voire 5ème âge, ce qui donne un caractère très représentatif d'un village qui vit

Les lieux de rencontres sont présents avec trois bistrotts, une épicerie, une boulangerie.

La vie associative n'est pas négligée avec la société de gym La Coccinelle, le Club des Aînés, la fanfare La Perce-Neige, les fifres et tambours La Maya, la chorale Sainte-Cécile, les brancardiers, etc. Des associations dynamiques.

Vivre à Saint-Martin, c'est vivre heureux !

Est-ce le paradis sur terre ? ■



Branches et bois laissés au sol

La thématique des branches et du bois mort laissés en forêt interpelle nombre de citoyens depuis plusieurs décennies. Par rapport aux anciennes manières de procéder, il est vrai que les pratiques ont bien changé. Frédéric Pralong, garde-forestier, transmet quelques informations sur le sujet.

Autrefois, rien ne traînait en forêt ; les rémanents de coupes étaient utilisés par les citoyens et faisaient souvent l'objet d'attribution par lots. Il en était de même des arbres secs qui étaient vite repérés et abattus pour alimenter les fourneaux. Cette pratique était directement liée aux besoins importants en bois et n'avait pas pour origine le souci de nettoyage ; elle n'a d'ailleurs pas permis d'éviter des pullulations périodiques du bostryche, phénomène naturel qui peut être atténué grâce à des interventions sylvicoles ciblées.

Avec la baisse de l'intérêt pour le bois de feu et le fait que les coupes de bois sont devenues, dès les années 70-80, moins intéressantes financièrement, les branches sont restées en forêt. Par la suite, avec la baisse constante des prix du bois et l'augmentation du coût de la main d'œuvre, les bois de mauvaise qualité n'ont également plus été évacués.

Aujourd'hui, laisser du bois en forêt fait partie des principes de gestion (exigences) de la forêt de protection, car cela augmente sensiblement l'effet protecteur contre les chutes de pierres et le glissement de plaques de neige.

Selon le profil d'exigences déterminé lors de l'analyse de la surface forestière, la part de « bois utilisé sur place » lors de soins aux forêts de protection, varie entre 10 et 30 % du volume total exploité.

A noter aussi que la mise en tas des branches est un travail fastidieux et coûteux qui est parfois encore réalisé, mais pour des objectifs ou motifs autres que sylvicoles.

Au-delà de l'aspect économique et protecteur, il faut également savoir plusieurs points :

- les branches ne représentent aucun problème du point de vue phytosanitaire ; le bostryche est un parasite qui ne colonise que les arbres en sève ;
- les branches laissées au sol se dégradent plus vite que celles mises en tas et contribuent à l'amélioration de la qualité du sol ;
- les bois laissés en forêt sont en principe striés (rainures à la tronçonneuse) pour contrer la colonisation par les bostryches et leur développement ;
- le bois mort est un habitat très riche en espèces ; dans le bois mort se développe une multitude d'organismes qui contribuent à la biodiversité, donc à l'équilibre global de l'écosystème forestier. Parmi ceux-ci, on trouve également des parasites qui s'attaquent au bostryche. Ces organismes qui se nourrissent du bois en décomposition sont à leur tour une nourriture indispensable pour plusieurs oiseaux et divers mammifères. On a, par exemple, constaté une augmentation sensible de la population des pics dans les forêts riches en bois morts.

Ainsi, un peu de chaos est bénéfique à la forêt, sa faune et sa microfaune.

Dans ces surfaces traitées, après quelques années, l'impact visuel d'une intervention sylvicole va nettement diminuer. C'est aussi un plaisir d'y constater la venue de la « relève », c'est-à-dire de nouveaux petits arbres qui vont profiter de l'arrivée des rayons du soleil pour se développer et assurer l'avenir durable du peuplement.

Effet protecteur du bois au sol lors des interventions sylvicoles

Le bois au sol agit comme un ouvrage de défense naturel temporaire (il doit être remplacé périodiquement) contre les chutes de pierres.

Pour optimiser l'effet de protection, il est nécessaire de respecter les éléments suivants :

- les arbres doivent être disposés en biais (idéalement 70°) par rapport à la ligne de pente - en comparaison avec les arbres couchés perpendiculairement, la probabilité d'impact augmente ;
- le diamètre des arbres doit correspondre au diamètre de la pierre cible (pierre que l'on souhaite arrêter), l'effet est plus grand si le diamètre du tronc est égal ou plus grand que la taille de la pierre déterminante ;
- la quantité d'arbres couchés à l'hectare influence l'efficacité de l'ouvrage naturel, tout comme les souches hautes qui contribuent également à freiner ou à stopper les pierres ;
- à noter que les arbres couchés peuvent aussi protéger le peuplement forestier contre les blessures engendrées par les chutes de pierres.



Bois au sol après une intervention

Bois mort sur les surfaces de chablis

Sur la plupart des surfaces de chablis non évacués, le bois constitue au début une protection très efficace contre les mouvements de la neige (chablis : arbre déraciné ou tombé pour des raisons propres (mauvais enracinement par exemple) ou externes (tempête, etc.)). Les structures parsemant la surface du sol (troncs et restes de troncs secs sur pied, assiettes racinaires

et troncs jonchant le sol) forment un réseau très dense, capable de fixer efficacement la couche de neige. De plus, ces éléments influencent positivement le dépôt de la neige pendant des décennies. Ces bois offrent une bonne sécurité sur les pentes à avalanches typiques (de 30° à 40°) et pour les hauteurs de neige normales dans les zones boisées. Dans les lieux très pentus et dans les endroits où l'enneigement est particulièrement fort, il n'est toutefois pas à exclure que le bois cède sous la charge de la neige et qu'il se mette en mouvement avec elle. Ce danger augmente par ailleurs avec la progression de la décomposition du bois. Il faut tenir compte de cette réalité dans les endroits où le potentiel de dégât est élevé. Une évacuation totale des bois entraîne dès le départ une forte diminution de l'effet protecteur contre les mouvements de la neige.



Rajeunissement d'épicéas (à partir du fourré, essence héliophile dans l'étage subalpin) sur une surface de chablis

Bois au sol nécessaire à la forêt

Sur certaines stations forestières, comme les « pessières à Callamagrostide », le bois au sol est nécessaire au rajeunissement. En effet, la concurrence herbacée maintient un sol froid et empêche le rayonnement du soleil d'atteindre les graines pour la germination (minimum 2 heures d'ensoleillement le mois de juin pour l'épicéa - le double pour le mélèze).

La décomposition du bois favorise ainsi la germination par la chaleur produite et par la position souvent surélevée du bois mort. ■



Régénération / recrû sur bois mort

Accueil des nouveaux arrivants

Le 31 mai dernier a été l'occasion pour la Commune d'accueillir les nouveaux résidents de Saint-Martin.

Cette soirée, placée sous le signe de la convivialité, s'est déroulée au Grand Plan. Plus de huitante personnes ont été invitées et environ la moitié ont participé à cette rencontre.

Chacun a eu l'occasion de se présenter mais également d'expliquer pourquoi il avait choisi notre belle région comme lieu de résidence. Cette table ronde a été fortement appréciée. Cela a permis aux nouveaux arrivants de mieux connaître la Commune et ses autorités. Les sociétés locales ont également pris part à cette rencontre et ont exposé leurs activités afin de permettre

aux personnes présentes d'entrevoir la richesse de la vie associative locale et aussi d'intégrer l'une ou l'autre des organisations.

Bienvenue à toutes et tous dans notre merveilleuse Commune ! ■

Messe d'installation de l'Abbé Etienne Catzefflis

Le dimanche 11 septembre dernier, l'Eglise de Saint-Martin a eu la joie d'accueillir la messe d'installation du nouveau curé des sept paroisses du Val d'Hérens.

La célébration a été présidée par le doyen du décanat, Jean-François Luisier.

Au terme de la cérémonie, les paroissiennes et paroissiens ont pu partager un verre sous les airs musicaux de la Fanfare la Perce-Neige et des Fifres et Tambours « La Maya ».

La journée s'est poursuivie autour d'un succulent repas à la salle bourgeoise.

Quelques questions à Etienne Catzefflis

Comment as-tu trouvé cette journée ?

Magnifique et très chaleureuse !

Les gens d'ici et des autres paroisses ont été bien accueillants, déjà par la minutieuse préparation de cette fête d'installation. On percevait le plaisir contagieux à se trouver tous ensemble ; et cela correspondait bien au sentiment intérieur qui m'habitait à la perspective de rejoindre la Vallée. Un clin d'œil : une fois ordonné prêtre, en 1999, l'évêque avait pensé me faire venir à Saint-Martin. Finalement cela se réalise aujourd'hui !

Quel message voudrais-tu nous transmettre ?

Ne nous laissons pas voler la joie qui sommeille en nous.

Bien sûr, les problématiques anxigènes abondent dans notre époque. Nous avons pourtant de bonnes raisons de rester optimistes, sans naïveté. Et de trouver dans de nouvelles formes de solidarité ou de vie sociale l'enthousiasme nécessaire pour soutenir les jeunes générations à la construction d'un monde meilleur. Voilà une dignité à laquelle Dieu nous invite, me semble-t-il.

Quelles perspectives vois-tu pour notre paroisse ?

Je suis là depuis trop peu de temps pour discerner. Cette première année, j'aime bien observer ; évidemment j'espère pouvoir faciliter les liens entre les paroisses et simplifier tant de démarches administratives.

J'ai remarqué que la place de l'Eglise de Saint-Martin est passablement fréquentée. Entre elle et le salon de la cure (le plan supérieur du bâtiment, qui peut être mis plus encore à disposition) la paroisse peut probablement développer de nouvelles activités, et contribuer à consolider le lien social. A voir...

Merci Etienne pour ces mots, et bienvenue à Saint-Martin ! ■



Attribution du mérite sportif, culturel et social 2022

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer, de manière annuelle, le mérite sportif, culturel et social, dans le but de récompenser ou d'encourager toute personne ou groupement qui s'est distingué dans le domaine du sport, de l'art, de la culture ou du social. Les propositions de candidatures ont été transmises à la commission communale ad hoc et les mérites ont ensuite été désignés par le Conseil municipal. La remise officielle de ces mérites a eu lieu le 12 novembre dernier lors de la Fête de la Saint-Martin. Bravo à toutes et à tous !



Alain Alter, Président de la Commune de Saint-Martin, entouré des lauréats

Loïc Rossier, Fifres et Tambours « La Maya » - Mérite culturel
1er rang Festival ATFVR, catégorie individuelle fifres anciens (2022)

Christophe Mayor, Fifres et Tambours « La Maya » - Mérite culturel
30 années de direction pour la société des Fifres et Tambours « La Maya »

Françoise et Gabriel Moix, Pension du Pas de Lona à Eison - Mérite social
44 années d'activité pour la Pension du Pas de Lona

Axel Beytrison, Fanfare La Perce-Neige Hérens - Mérite culturel
5e rang au championnat suisse des solistes et quatuors, catégorie des cadets au trombone (2022)

Cédric Pralong, Fanfare La Perce-Neige Hérens - Mérite culturel
Médaille d'or avec le Brighthouse & Rastrick Brass Band au British Open (2022)

Frédéric Hager, Société de tir « Intrépide » - Mérite sportif
1er rang championnat valaisan, catégorie fusil standard 2 positions (2022) - Absent sur la photo. ■

Les élèves de Saint-Martin sur scène

les 12 et 13 mai 2022

Un petit coup d'œil dans le rétroviseur grâce aux élèves de Saint-Martin qui nous plongent dans le spectacle de fin d'année scolaire, qui s'est déroulé en mai dernier...

Nous faisons un petit voyage arrière de quelques mois afin de nous retrouver sur scène quelques instants avant d'ouvrir le grand rideau. Tout le monde s'active encore, le stress augmente, certains ont la boule au ventre. Les lumières s'éteignent enfin... Ça y est c'est parti, les trois coups du brigadier retentissent sur le plancher de la scène.

Le spectacle que nous nous apprêtons à interpréter tous ensemble au moment où s'ouvre enfin le grand rideau est le fruit d'un travail de longue haleine qui a déjà débuté à l'automne 2021 par le choix des pièces, des chants, l'écriture des différentes transitions et l'adaptation de certains textes à la sauce hérensarde pour donner un côté plus local à notre voyage.

Nous avons, par la suite, créé les décors (fleurs, oiseaux, pièces du puzzle, demoiselles coiffées...). Nous avons également beaucoup travaillé pour la mémorisation des textes, des chants, des chorégraphies ainsi que pour le jeu de scène, le tout, sous la houlette de nos enseignantes.

Le thème du voyage, mais quelle bonne idée ! Il paraît que les voyages forment la jeunesse. On sent bien qu'un vent de liberté a soufflé ces derniers mois sur notre école. C'est donc ce fameux voyage que nous allons à présent vous dévoiler en partie.

Il est temps... Les spots se sont rallumés sur scène. En farfouillant dans le grenier de mémé Pétronille, nous découvrons une mystérieuse malle contenant un vieux livre avec divers indices inscrits (un peu comme un jeu de piste) pour nous envoyer voyager dans les différents recoins du Valais central afin de dénicher des trésors cachés.

Le périple est lancé... Nous passons par les pyramides d'Euseigne, les Haudères, Ossona... Le temps file, ce n'est pas le moment d'être distraits car le spectacle bat son plein.

Quand on y songe, cette belle aventure n'aurait pas pu être possible sans l'aide de la Commune de Saint-Martin, de Pétronille Vuignier, de nos enseignantes, de notre stagiaire, de notre photographe Marie-Claude, de toutes les personnes qui nous ont

aidés pour préparer l'apéritif ainsi que toutes celles et ceux qui ont œuvré dans l'ombre.

Nous sommes presque au bout de notre voyage... Il nous reste à interpréter le chant final « Voyage, voyage » et ensuite, faire en sorte qu'avant de partir, nos proches remplissent bien la tirelire en faveur de l'association valaisanne MaRaVal œuvrant pour aider les familles touchées par les maladies rares.

Les derniers spectateurs s'en vont, le grand rideau se referme et les spots s'éteignent. C'est déjà la fin... Nous refermons à présent notre album des souvenirs 2021-2022 afin d'écrire de nouvelles aventures dans le livre scolaire 2022-2023 qui vient à peine de s'ouvrir.

Merci d'avoir partagé notre voyage et à bientôt pour de nouveaux épisodes ! ■



Energie - Subventions accordées par le Canton du Valais

De la rénovation en passant par une nouvelle construction, il est important d'investir dans l'efficacité énergétique. En effet, cela comporte de nombreux avantages :

- Confort augmenté : une isolation thermique offre une température ambiante agréable à l'intérieur.
- Avantages financiers : de nouvelles installations techniques du bâtiment font baisser la consommation d'énergie et donc les frais. Miser sur l'efficacité énergétique permet d'obtenir des subventions mais aussi des déductions fiscales.
- Maintien de la valeur du bien : en rénovant son bâtiment, le propriétaire se positionne mieux sur le marché immobilier, ce qui augmente l'attrait de son bien, tant pour les acheteurs que pour les locataires.
- Protection du climat : assainir énergétiquement son bâtiment, c'est aussi réduire les émissions de CO₂.

Voici un aperçu des subventions octroyées dans le domaine énergétique par le Canton du Valais via Le Programme Bâtiments. Les informations détaillées quant aux conditions et aux montants accordés sont disponibles directement sur le site du Canton à l'adresse suivante :

www.vs.ch/web/sefh/programmes-de-promotion/aides-financieres

Attention : Les demandes de subventions doivent être formulées avant le début des travaux.

Amélioration énergétique de votre bâtiment

- Isolation thermique du toit et de la façade
- Amélioration de l'étiquette énergétique CECB

Remplacement de votre installation de chauffage

- Pompe à chaleur
- Chauffage à bois avec réservoir journalier
- Chauffage à bois automatique
- Capteurs solaires thermiques
- Raccordement à un réseau de chaleur à distance
- Chaleur à distance : réseau de chaleur et production de chaleur

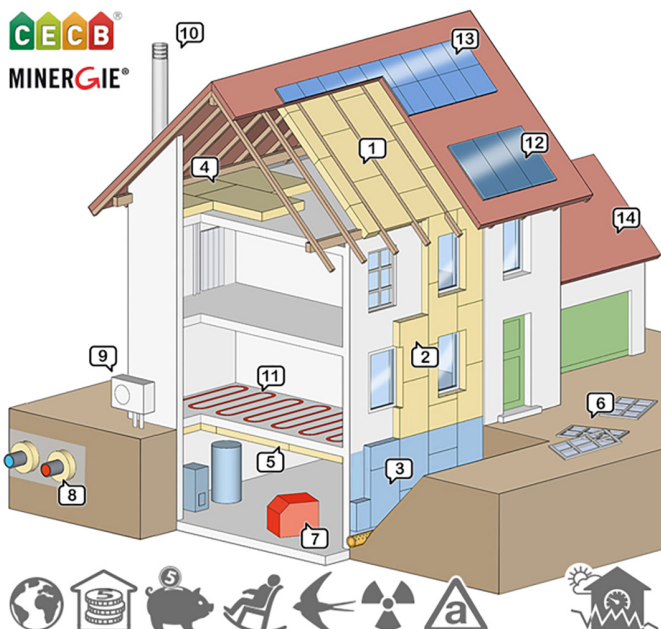
Nouveau bâtiment très performant

- Nouvelle construction Minergie-P
- Nouvelle construction CECB A/A

Le site www.francsenergie.ch est aussi un bon complément pour trouver des subventionnements. Il s'agit d'une plateforme soutenue notamment par l'Office fédéral de l'énergie et qui propose une base de données très complète des programmes de promotion dans le domaine de l'énergie et de la mobilité. Elle s'adresse autant aux particuliers qu'aux entreprises et présente toutes les offres de soutien disponibles de la Confédération, des cantons, des communes, des fournisseurs d'énergie régionaux et d'autres prestataires. ■



Saint-Martin VS
european energy award



www.energie-environnement.ch

Une question pour vous...

D'où viendrait l'étymologie des mots Eison et Liez ? (source Jacques Brunnschweiler)

Eison :

Analyse de M. Brunnschweiler : Le « Hey » signifie intérieur, dernier, final et le « son » signifie vers le haut, sommet du terrain, avec habitat et prés fertiles. Donc Heyson/Eison signifierait : dernier lieu habité, vers le haut/le sommet.

Liez :

En 1333, le village de Liez se nommait Glex mais se disait « g'lié ». Pourquoi Liez ? Car à Liez on retrouve de l'argile, de la glaise. Le mot glaise vient du mot gaulois « gliso » et du latin « gli-so-marga » qui veut dire : « marne blanche un mélange gras, compact, imperméable d'argile et de calcaire ».

Nouvelle question :

Quel est le nombre de km de sentiers pédestres homologués sur le territoire communal ?

Envoyez vos réponses à :

genevieve.pralong@hotmail.com